

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 34 (2004)
Heft: 3

Rubrik: Enquête

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

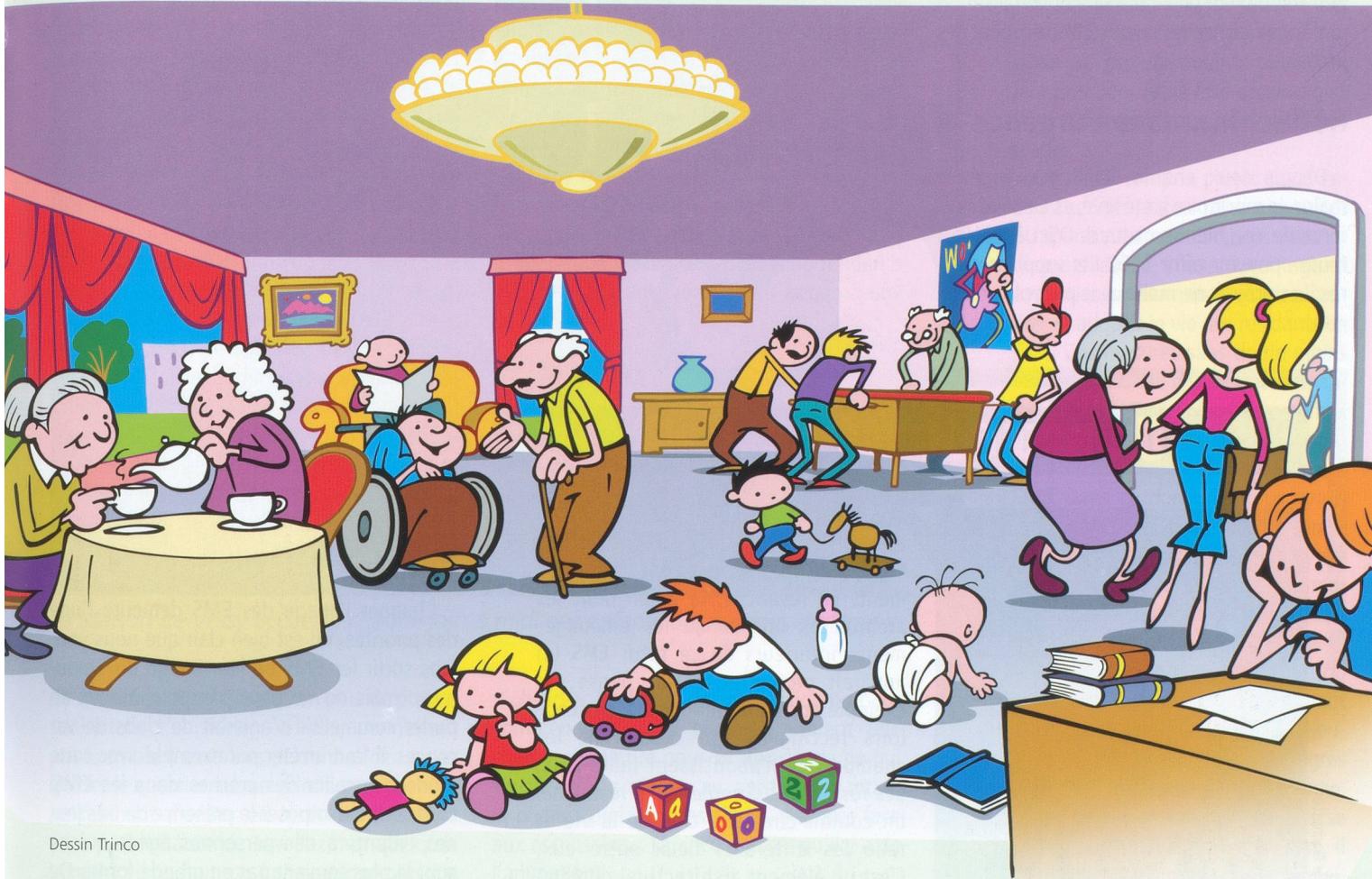
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Dessin Trinco

Habitats du futur Situation d'urgence à Genève

Aux projets révolutionnaires, Genève préfère les réaménagements, moins spectaculaires mais respectueux de la personne. Les places en EMS manquent, il y a urgence, mais on prend tout le temps de la réflexion.

Genève vit une situation particulière. Pendant douze ans, alors que le Département de l'action sociale et de la santé se trouvait sous la responsabilité de Guy-Olivier Segond, un moratoire empêcha la création de nouveaux EMS. Il s'agissait d'encourager, dans toute la mesure du possible, le maintien des personnes âgées chez elles, en développant l'aide à domicile.

Si cette approche prônant la non-institutionnalisation a ses avantages, elle a aussi,

avec le temps, révélé ses limites. Le maintien à domicile n'est en effet pas toujours la plus heureuse des solutions. De plus, ce moratoire sur les EMS a entraîné à Genève une grave carence: trop de personnes âgées sont tou-

»

Enquête

Ce mois... dans Vie pratique

- 27 Enquête**
- 30 Assurances**
Réduction des primes
- 32 Sexologie – Droits**
- 33 Economie – Flash infos**
- 34 Pro Senectute**
Du nouveau à Delémont
- 36 Dans les cantons**
- 37 OCPA**
Nouveau guide à Genève
- 40 Agenda**
- 42 Astuces**

jours en attente d'un lit ou d'une chambre disponible, et certaines d'entre elles – plus de 200 – subissent de ce fait une hospitalisation prolongée parce qu'aucun EMS ne peut les accueillir.

Réfléchir... dans l'urgence

Depuis deux ans, le DASS a changé de mains, le moratoire a été levé, et Genève s'efforce de combler son retard. D'ici à 2010, il faudra pouvoir offrir 1200 lits supplémentaires. Les projets ne manquent pas: plus d'une

cinquantaine ont été déposés, qui sont aujourd'hui à des stades d'avancement très divers. Il s'agit parfois de nouveaux EMS, mais le plus souvent d'un agrandissement, d'une rénovation, du remplacement des chambres à deux lits – peu demandées – par des chambres à un lit, voire de la reconstruction totale d'un établissement déjà existant.

Si Genève doit faire vite, elle veut aussi faire bien. Pour cette raison, la réflexion se veut plus pointue que jamais quant aux types d'habitat qu'il conviendra désormais de pouvoir proposer à nos aînés. Une des premières

volontés vise à éviter leur isolement, mais sans pour autant vouloir créer des cohabitations, pas forcément toujours bénéfiques.

A ce propos, Constance de Lavallaz, secrétaire générale de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) met en garde contre certaines visions trop idéalistes. Qu'il s'agisse du maintien à domicile ou de la volonté de créer, par exemple, des crèches dans les EMS, son discours se veut particulièrement lucide. «Le maintien à domicile a ses limites. Lorsqu'on en arrive à recréer des lits médicalisés chez les gens, cela n'a plus de sens.» Elle insiste aussi sur la solitude que connaissent souvent les personnes âgées à leur domicile. «Contrairement à l'image que l'on s'en fait, il peut être plus motivant d'être accueilli en institution, avec de meilleurs soins, une présence, des animations, une meilleure alimentation aussi.»

Bonne conscience

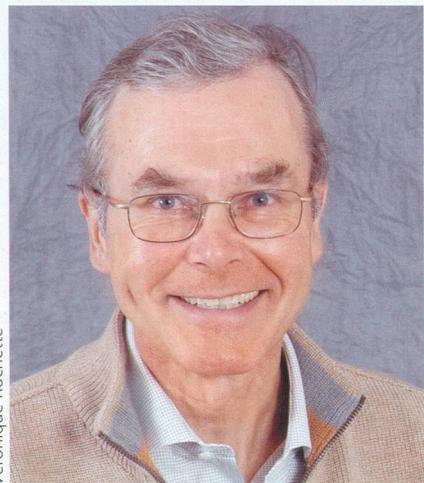
Changer l'image des EMS demeure l'une des priorités. «Il est bien clair que nous voulons sortir les EMS de leur image de «mouvoir», mais on ne peut pas pour autant en parler comme s'il s'agissait de clubs de vacances. Il faut arrêter par exemple avec cette mode d'installer des crèches dans les EMS, c'est-à-dire d'imposer la présence de très jeunes enfants à des personnes âgées qui ne sont le plus souvent pas en grande forme. De plus, cette cohabitation n'est pas nécessairement utile aux plus petits. A mon sens, avec de tels projets, c'est surtout notre société qui veut se donner bonne conscience.»

Constance de Lavallaz ne condamne pas sans nuance tout projet allant dans ce sens, mais à la condition que ce ne soit pas une cohabitation imposée. «Que des personnes âgées puissent voir de jeunes enfants jouer, les regarder vivre, c'est bien, mais elles n'ont peut-être pas envie de bruit et d'agitation en permanence. Avec de si jeunes enfants, je ne vois pas trop l'intérêt de «fabriquer» une cohabitation plutôt artificielle.» Une approche plus libre et plus spontanée convient mieux à la secrétaire générale de la Fegems. Elle mentionne par exemple des expériences faites avec des adolescents venant rencontrer des résidents dans des EMS, sources de contacts plus enrichissants pour les uns comme pour les autres.

Faire entrer l'extérieur

Dans cette volonté de décloisonner les EMS, on s'est rendu compte avec le temps que les résidents n'avaient pas tous envie de se retrouver en pleine nature, isolés, coupés

Un peu comme chez soi



Véronique Rochette

Professionnel de l'immobilier, **Alain Peyrot** se passionne aussi pour l'habitat des personnes âgées. Président du Conseil d'administration de la Maison de Vessy, il siège aussi au Conseil de celle du Petit-Saconnex. Son credo: donner un maximum de vie aux dernières années de la vie, et préserver la liberté d'être soi. Pour lui, les EMS sont des lieux de vie, quel que soit l'état de dépendance des résidents, et il est possible de garantir la meilleure qualité d'existence possible jusqu'aux derniers moments. S'il est favorable à des établissements ouverts sur l'extérieur, il privilégie le bien-être des aînés qui y vivent.

Ainsi, par exemple lorsque les médias mettent en avant le côté futuriste du Nouveau Prieuré à La Grabelle, lui-même n'insiste pas particulièrement sur le fait que cet EMS fera partie d'un complexe comprenant une crèche, des logements pour étudiants ou encore une extension du Foyer de Clair-Bois

accueillant des handicapés. Il est en effet difficile de prédire ce que les uns et les autres s'apporteront mutuellement. En revanche, la façon dont les architectes ont conçu les aménagements intérieurs de ce futur EMS lui apparaît prometteuse. «Je pense par exemple au fait de renoncer à des couloirs rectilignes qui desservent les chambres et n'aboutissent nulle part. Les résidants s'y perdent. En revanche, un couloir circulaire crée de la vie et relie les différents lieux entre eux. C'est un élément architectural plus important qu'il n'y paraît.»

De même, à l'instar de certains autres EMS, ce Nouveau Prieuré privilégiera de petites unités, par étages, quelques chambres constituant un appartement, pour recréer l'idée d'un chez-soi, d'une appartenance à une famille. A La Maison de Vessy, qui comporte plusieurs bâtiments, Alain Peyrot remarque que les résidants sont attachés à mentionner le nom de la maison qu'ils occupent. «Cela leur donne un sentiment d'appartenance. Ils ont en quelque sorte une adresse, comme lorsqu'ils vivaient chez eux.»

Actuellement, la moyenne d'âge d'entrée en EMS est de 83 ans, et la durée moyenne de séjour de trois ans. Réserve lui aussi quant au maintien à domicile à tout prix, Alain Peyrot serait favorable à ce que cet âge moyen soit légèrement avancé, «de manière à favoriser une meilleure adaptation à la vie en institution, ce qui contribuerait aussi à changer l'image des EMS».

C. Pz



La Maison de Vessy accueille chaque jour à midi des enfants des cuisines scolaires.

du quotidien. Ainsi, de plus en plus de projets souhaitent s'enraciner en ville, permettant par exemple à certaines personnes de ne pas quitter le quartier auquel elles sont attachées au moment d'entrer en institution. Mais là encore, Constance de Lavallaz met quelques bémols. «Il ne faut pas imaginer que presque tous les résidents vont se balader, là encore c'est une illusion. Prenez un EMS comme celui de la Terrassière, en pleine ville. Seuls quelques résidents sortent parfois, toujours les mêmes, accompagnés, pour une petite virée au marché de Rive par exemple. Mais c'est une toute petite minorité. S'il est bon que les EMS soient mieux centralisés et ouverts sur l'extérieur, c'est pour que l'extérieur puisse y entrer, bien plus souvent que l'inverse. Cela favorise les visites, les rencontres.»

C'est le cas notamment dans certains EMS, qui ouvrent restaurants ou salons de thé aux clients extérieurs à l'institution. La Maison de Vessy par exemple accueille chaque midi des enfants des cuisines scolaires. «Cela met de la vie, de l'agitation et du bruit dans la maison, remarque son président Alain Peyrot, sans nier que les croisements dans les couloirs ne sont pas toujours sans risque pour les plus âgés. Mais c'est une animation appréciée... pour un moment dans la journée.»

Dans le même ordre d'idées, nous nous enthousiasmons en tant que visiteurs de la formidable vue sur le lac dont bénéficient certains résidents depuis leur chambre, ou de ce petit salon cosy... toujours vide. Mais il suffit

d'observer les habitudes des résidents pour comprendre que la plupart préfèrent une chambre côté rue pour se divertir de ce qui s'y passe. De même, au petit salon retiré, la plupart préfèrent les sièges disposés face aux ascenseurs... Là encore parce qu'il y a de l'animation.

Manque de résidences

Ce qui manque encore à Genève, c'est une gamme d'infrastructures qui permettrait d'accueillir chaque personne dans l'environnement qui peut lui convenir le mieux, en fonction de ses désirs, mais aussi de son âge, de son état physique et psychique, de son degré d'autonomie ou de dépendance. Contrairement à d'autres cantons romands, il n'existe pas à proprement parler de maisons de retraite. Quant aux résidences, qui offrent une étape intermédiaire entre son chez-soi et l'EMS, elles sont encore bien peu nombreuses. Genève avait pourtant mis en place un système de logements avec encadrement social, mais qui n'a guère été encouragé.

La résidence Colladon, au Petit-Saconnex, est un modèle du genre, avec cet avantage supplémentaire d'être accolée à un EMS. «Ce principe d'une résidence liée à un EMS semble être une bonne façon de s'habituer progressivement à la vie en institution, relève Constance de Lavallaz. La résidence accueille des personnes encore autonomes, qui bénéficient d'un logement agréable et d'une pen-

sion ou demi-pension.» Contrairement aux EMS, les résidences ne sont pas subventionnées, c'est l'une des raisons de leur rareté. Mais qu'il s'agisse de projets publics ou privés, leur création devra être encouragée, pour répondre à une demande bien réelle.

On l'aura compris, plutôt que d'encourager des projets révolutionnaires ou spectaculaires, la Fegems tient un discours réaliste et met davantage en avant des améliorations visant à faciliter et adoucir la vie des résidants en EMS. Des mesures sans doute moins visibles, mais qui visent fondamentalement le respect de la personne. «Nous devons développer de nouveaux modèles de travail au sein des EMS. Dans ce domaine, nous avons pris conscience de certaines carences, raison pour laquelle nous avons mis en place, il y a un an, des formations d'aide-soignant qualifié et d'animateur qualifié. Lorsqu'un EMS peut s'organiser, au niveau de son personnel, pour permettre à chaque résident de se réveiller et de prendre son petit-déjeuner à l'heure de son choix, c'est un progrès considérable dans le respect de la personne, de son rythme de vie, de son individualité, se réjouit Constance de Lavallaz. Par ailleurs, il est important que les membres du personnel, tout en conservant leurs spécialisations respectives, puissent être davantage polyvalents et entourer les résidants d'une manière plus globale, plutôt que d'en faire des «numéros» qui passent de main en main au gré des différents soins. Ce sont de telles démarches qui pourront améliorer la vie quotidienne en EMS.»

Catherine Prélaz

Adresses utiles

Fegems: Fédération genevoise des établissements médico-sociaux 2, Clos-Belmont, 1200 Genève. Tél. 022 328 33 00. Internet: www.fegems.ch

APAF (Association pour la défense des personnes âgées en EMS et de leurs familles) et Centre d'information et d'orientation pour les personnes âgées. Esplanade de la poste de Montbrillant, 12, rue des Gares, 1200 Genève. Tél. 022 310 82 82 (ouvert les mardis et jeudis de 14 h. à 17 h. et sur rendez-vous).